



Comment faire appliquer la loi dans une salle de sport ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 22 octobre 2004

A qui s'adresser pour faire appliquer la loi dans un club de sport situé à Domont dans le val d'oise ?

Réponse :

Le responsable de la salle de sport doit garantir la protection des non-fumeurs contre la fumée de tabac. Nous vous conseillons d'écrire à ce dernier, un courrier en recommandé lui rappelant ses obligations et les risques qu'il encoure en ne respectant pas la loi.

Vous pouvez [utiliser l'outil loisir](#) que DNF vous propose pour faire respecter vos droits à respirer de l'air pur dans les lieux clos et couverts. Si le responsable ne vous apporte pas de réponse satisfaisante, contactez-nous de nouveau. DNF lui enverra une lettre de mise en demeure.